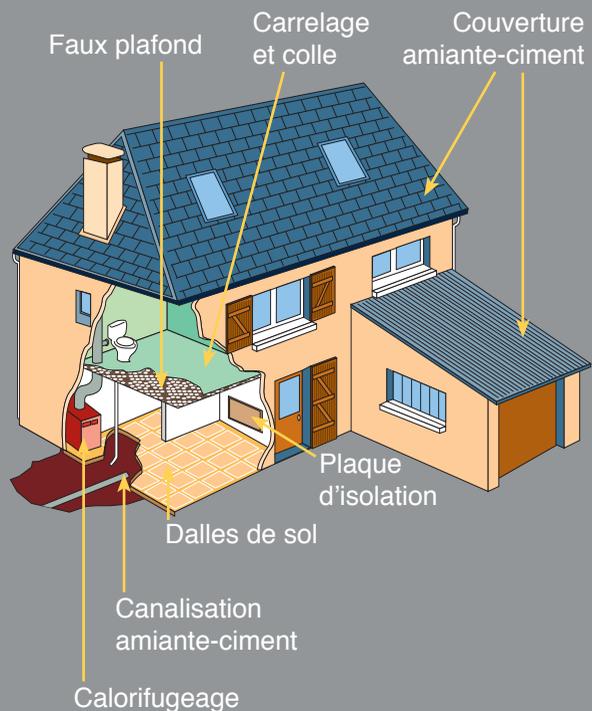


## L'amiante partout...

### chez les particuliers...



### ... et dans tout bâtiment comme en milieu industriel

## Renseignez-vous

- après de votre médecin du travail sur les risques et situations d'exposition à l'amiante ;
- après de votre organisation professionnelle sur les fournisseurs d'équipements de travail et d'outillages adaptés ou les produits de remplacement de l'amiante ;
- après de votre direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) sur l'application pratique de la réglementation ;
- après du service Prévention de votre caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), ou caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) ou caisse générale de sécurité sociale (CGSS) pour qu'il vous aide à organiser vos situations de travail et choisir les équipements appropriés ;
- après de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) sur les circuits d'élimination des déchets d'amiante dans votre région ;
- sur [www.inrs.fr/risques/amiante](http://www.inrs.fr/risques/amiante).



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris . Tél. 01 40 44 30 00 . [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

Édition INRS ED 977

1<sup>re</sup> édition 2006 • réimpression mai 2018 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-1722-5

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube



in

**inrs**  
Institut National de Recherche et de Sécurité

**amiante**  
*protégez-vous,  
n'exposez pas les autres*



**Professionnels du bâtiment  
et de la maintenance industrielle**

**Professionnels  
du bâtiment et de  
la maintenance  
industrielle,  
vous pouvez  
rencontrer  
de l'amiante  
tous les jours...**



tresses-cordes



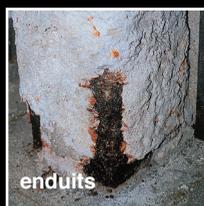
plaques  
d'amiante-ciment



focages



faux plafonds



enduits



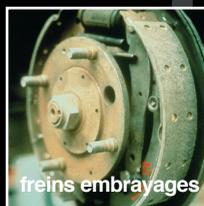
joints



dalles de sol  
vinyle-amiante



calorifugeages



freins embrayages



tuyaux

**maçons  
couvreur  
plombiers  
chauffagistes  
électriciens  
serruriers  
menuisiers  
peintres  
tuyauteurs  
chaudronniers  
monteurs  
câbleurs  
thermiciens  
mécaniciens...**

# amiante

*protégez-vous, n'exposez pas les autres*

## RESPIRER DE L'AMIANTE : UN RISQUE POUR DEMAIN



Les opérations d'usinage, découpe, perçage, dépose libèrent des fibres d'amiante invisibles à l'œil nu.

Respirer ces poussières expose à de graves maladies pulmonaires (asbestose, cancer, mésothéliome...), qui peuvent se déclarer très longtemps après l'exposition.

## POUR INTERVENIR EN PRÉSENCE D'AMIANTE

Protégez-vous avec des protections respiratoires adaptées au niveau d'empoussièrement généré par votre processus de travail (classe P3 minimum) et des combinaisons de protection à usage unique de type 5.



Limitez l'émission de poussières en humidifiant, en utilisant des outils à vitesse de coupe lente, en aspirant à la source avec un aspirateur à très haute efficacité THE et en protégeant la zone de travail.



En fin d'opération, nettoyez équipements et surfaces avec un aspirateur équipé d'un filtre THE, conditionnez les déchets dans des sacs étanches « amiante » et confiez-les à une entreprise spécialisée.